Vosges du Sud

Comment la piscine d'Étueffont va rejoindre l'intercommunalité

Réunis mardi soir, les élus de la communauté de communes des Vosges du Sud ont voté à l'unanimité l'intérêt communautaire de la piscine Béatrice-Hess à Étueffont, validant ainsi la reprise par l'intercommunalité des installations à compter du 1er janvier prochain.

La piscine Béatrice-Hess d'Étueffont est depuis mardi soir officiellement « d'intérêt communautaire ». Photo d'archives Laurent Arnold

Voilà donc officiellement la piscine Béatrice-Hess d'Étueffont considérée comme un « équipement communautaire ». Mardi soir, les élus du conseil de la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS) ont voté à l'unanimité « l'intérêt communautaire » du complexe.

Le point n'a pas donné lieu à des débats mais à plusieurs questions. Car si la piscine tombe bien dans le giron de la CCVS, quid du syndicat qui le gérait jusqu'à présent et des communes extérieures à la CCVS dont les écoliers venaient suivre des cours de natation à Étueffont ?

La dissolution programmée du syndicat

Le syndicat est voué à être dissous. Pour cela, il faudra que le Grand Belfort définisse un intérêt communautaire à ces installations nautiques. Ce point devrait être à l'ordre du jour du prochain conseil d'agglomération prévu le 14 décembre. Cette décision entraînerait de facto la démission en bloc des 18 communes de GBCA mais aussi de Bretagne, commune de la communauté de communes du Sud Territoire dont les enfants sont scolarisés à Montreux-Château et qui jusque-là étaient membres du syndicat de gestion. Le syndicat se retrouverait alors composé uniquement de communes membres situées dans le périmètre de la CCVS. Et cela entraînerait sa dissolution.

Pour l'heure, aucune date n'est donc fixée. Le président de la CCVS Jean-Luc Anderhueber souhaite toutefois que « l'intérêt communautaire soit effectif après la fin de l'année scolaire en cours ». Cela afin de ne pas perturber l'organisation et le planning des scolaires accueillis jusqu'au mois de juin à Étueffont.

Conventionnement

Pour autant, on devrait retrouver des enfants de certaines communes de GBCA à la piscine d'Étueffont. Car comme le relevait Jean-Luc Anderhueber, « certaines souhaitent continuer à pouvoir faire venir les élèves de leurs écoles. Cela pourra se faire par conventionnement. » « Il y a une volonté politique commune que cela se passe au mieux dans l'intérêt des populations », appuie encore le président de la CCVS.

Il restera alors à régler comment boucler le budget du côté de la CCVS. En effet, la prise de compétence fait suite à l'arrêt du financement du conseil départemental de l'ordre de 240 000 euros annuels. La CCVS entend prendre en charge ce qui incomberait à ses communes, soit environ 160 000 euros. Pour les 80 000 euros restants, Jean-Luc Anderhueber a bon espoir qu'une solution soit trouvée même si ce n'est pas la priorité du dossier.

● **Laurent Arnold**